

Le vendredi 8 décembre 2006

Rapport du forestier en chef **Nouvelles diminutions des coupes forestières**

Mise à jour le vendredi 8 décembre 2006, 15 h 12

Le forestier en chef, Pierre Levac, reste fidèle à l'esprit de la commission Coulombe, dans le but de mettre fin à la surexploitation des forêts. Dans son rapport sur la possibilité forestière de la province, rendu public vendredi matin à Roberval, M. Levac recommande d'autres diminutions des coupes de bois accordées à l'industrie entre 2008 et 2013.

Pierre Levac recommande ainsi une diminution additionnelle de 3,8 % de la coupe de résineux. Le forestier en chef propose également une réduction de 15 % de la coupe de feuillus.

La réduction totale de la possibilité forestière pour la province est de 21,9 %. La commission Coulombe avait recommandé une réduction de 20 %.

Pierre Levac recommande aussi d'imposer aux forestières qu'elles récoltent le bois dans des zones moins accessibles, pour favoriser la récolte des bois de moindre intérêt et étaler la pression sur l'ensemble du territoire. « Devant une tranche de pain, on ne peut pas manger uniquement la mie et laisser la croûte » a-t-il indiqué.

Réactions du Conseil de l'industrie forestière

Réagissant au rapport, le président du Conseil de l'industrie forestière du Québec, Guy Chevrette, a semblé satisfait des points apportés par Pierre Levac, tout en déplorant l'absence d'études sur les impacts socioéconomiques qu'aura le rapport.

M. Chevrette a loué le fait que pour la première fois, un portrait global de la proportion du territoire québécois réservé à l'industrie forestière était disponible, soulignant que l'industrie pouvait accéder à seulement 11 % de celui-ci sans contrainte.

M. Chevrette a également tenu à rappeler que le forestier en chef avait soustrait à l'activité de l'industrie forestière les parcs et les aires protégées, réduisant de 7,5 % la possibilité forestière, soit le volume maximum de bois qu'il est possible de récolter annuellement sans réduire la capacité de production.

Grâce aux informations claires que le rapport donne aux entreprises sur leurs possibilités de coupes, Guy Chevrette pense qu'il leur sera maintenant possible de commencer leurs plans de consolidation et de rationalisation. Une quinzaine de secteurs touchés par le traité de la paix des braves devront toutefois faire l'objet d'études plus poussées de la part du forestier en chef.

Guy Chevrette a également mentionné l'impact majeur qu'auront les nouvelles

mesures sur l'industrie du feuillu, ainsi que sur les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord.

Le gouvernement approuve le rapport

Le ministre des Ressources des naturelles et de la Faune du Québec, Pierre Corbeil, accueille avec satisfaction le rapport du forestier en chef. Le ministre a souligné qu'il s'agit de la première fois de l'histoire que ces chiffres sont rendus publics avec une telle transparence.

Pierre Corbeil soutient qu'une nouvelle politique forestière sera établie d'ici un an et demi. D'ici là, des rencontres seront organisées avec les régions et les industries touchées pour évaluer les façons de réduire les droits de coupe.

Radio-Canada

Cégep de Gaspé

Les profs lancent un cri d'alarme

Mise à jour le vendredi 8 décembre 2006, 12 h 43

Le syndicat des enseignants du cégep de Gaspé croit que le collège pourrait être bientôt obligé d'abandonner certains programmes. Selon la présidente du syndicat, Annie Chouinard, les règles de financement du ministère de l'Éducation pénalisent les petits cégeps.

Dans une région qui détient le plus faible taux de scolarisation du Québec et le taux de chômage le plus élevé, Mme Chouinard juge que le ministère de l'Éducation pourrait favoriser la fermeture de programmes. Elle réclame une révision des règles de financement qui sont en vigueur au ministère de l'Éducation.

Le Cégep de la Gaspésie et des îles est aux prises avec une dette de près de deux millions de dollars. Elle est principalement attribuable aux faibles nombres d'élèves inscrits dans certains programmes. **Radio-Canada**

